



ATELIERS TECHNIQUES DE L'ÉSAM CAEN/CHERBOURG – APPEL À CANDIDATURES

L'association des anciens étudiants a souhaité, en partenariat avec l'ésam Caen/Cherbourg, rendre accessible certains ateliers techniques aux artistes issus de la formation de l'école pour une durée limitée et pour un projet précis. Cet accès occasionnel est considéré comme un soutien à la production.

Les ateliers accessibles aux anciens étudiants sont : céramique, bois, fer, gravure, lithographie et reliure.

Le dossier de candidature devra être envoyé par mail au bureau de l'association des anciens étudiants (asso.anciens.esam@gmail.com) au moins un mois avant la date souhaitée et devra contenir :

- Un bref descriptif du projet ;
- Une esquisse du projet. Pour les ateliers bois et fer un plan est demandé en supplément ;
- Un dossier technique expliquant la spécificité du projet et le besoin d'accéder au matériel de l'école ;
- Une photographie d'un projet précédant nécessitant les mêmes compétences. Cela aura pour fonction de garantir au technicien concerné votre autonomie ;
- La période de travail souhaitée ainsi que les autres jours de disponibilité au cours du mois si jamais le créneau horaire voulu n'est pas disponible.

Les conditions à remplir :

- Être membre de l'association des anciens étudiants et à jour de sa cotisation annuelle ;
- Être autonome dans la technique. Le matériel doit pouvoir être utilisé sans faire appel au technicien ;
- Avoir un projet à réaliser qui ne devra pas excéder 5 jours de travail dans les ateliers (une exception pourra être faite pour la lithographie) ;
- Cotiser chaque jour à hauteur de 5€ pour le compte de l'association ;
- Avoir acheté en amont les matériaux nécessaires au projet ;
- Si le dossier du candidat est accepté celui-ci ne pourra plus postuler avant l'année scolaire suivante sauf exception.

Les conditions suivantes sont propres à chaque atelier :

- **Céramique** : si le dossier du candidat est accepté il devra impérativement prendre rendez-vous avec le/la technicien(ne) afin de sélectionner la terre qui sera utilisée dans l'atelier. Toute terre n'étant pas validée au préalable ne sera pas acceptée dans l'atelier.
- **Bois & Fer**: le candidat pourra effectuer sa commande de matériaux directement via le technicien s'il le souhaite. Le projet ne pourra pas être de grande ampleur, c'est-à-dire monopoliser une surface conséquente de l'atelier.
- **Lithographie** : le nombre de tirages ne peut excéder 30 exemplaires. Un exemplaire devra être donné à l'atelier afin d'être archivé. Les crayons, typons et autres outils sont à la charge de l'étudiant en plus de l'encre et du papier.
- **Gravure et lithographie** : un rendez-vous avec les techniciens aura lieu en amont afin de guider l'ancien étudiant dans l'achat de son encre (marque, référence, teinte souhaitée). Un exemplaire devra être donné à l'atelier afin d'être archivé.
- **Reliure** : le candidat souhaitant effectuer des reliures en dos carrés-collés devra se munir de son propre rouleau de tarlatane.

Concernant le site de Cherbourg, la disponibilité des ateliers techniques devra être vue auprès de Xavier Renet après validation du dossier par l'association des anciens étudiants.